**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.**
Bureaux: 73 rue de Chartres.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
SAMEDI, 15 MARS 1890.

## PETITES ANNONCES.

LE DOCTEUR ROBERT U. BORDE a établi son bureau de consultation au No 219 de la rue du Canal près Remparts.
15 mars—7f.

**DEMANDES D'EMPLOI.**

Français, parlant et écrivant français, italien, espagnol et un peu l'anglais, désire trouver emploi que ce soit dans le commerce. S'adresser H. Grasset, 17 Madison.
10 mars—7f

**ON DEMANDE.**

Un jeune homme de 15 ans peut trouver de l'emploi en s'adressant coin Remparts et Douane, dans une grocerie. Il faut qu'il s'entende un peu dans la partie. 15 mars—2f

Cent habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rouffe & Lehman, 171 sud Remparts. 17jan—

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**Margaret Walsh vs Peter Ford.**

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 5me jour de mars 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:—
Margaret Walsh vs Peter Ford.—No 29,231.—Sur motion de Paul L. Bourcky, avocat pour la plaignante, et en produisant à la cour les preuves de la demande de la plaignante, il est ordonné que le jugement par défaut rendu le 24me jour de février 1890 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence qu'il y ait jugement final en faveur de la plaignante, Mme Margaret Walsh, épouse de Peter Ford son mari, et contre le défendeur, Peter Ford, son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux et déclarant une séparation de biens entre la pétitionnaire et son mari et reconnaissant son établissement de modes et de confection, au No 142 rue Bienville, comme étant sa propriété paraphernale et séparée, et que la pétitionnaire soit dûment autorisée à poursuivre son commerce, et que le défendeur paie les frais.
Jugement rendu le 5 mars 1890.
Jugement signé le 11 mars 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour du mois de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.
JULES VIENNE, Député Greffier.
12 mars—12 15 25

**VENTES PAR LE CONSTABLE.**

**Mme Veuve Nicholas Mandry vs. Mme Force.**

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 17,390.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, LUNDI, 27 mars 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 mars—13 19 24

**Murray & Berger vs J. B. Giaudi.**

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No. 17,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, le MARDI, 18 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, etc., d'après inventaire enregistré en mon bureau
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mars—6 12 18

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Cesar Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,6[illegible]3—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Domingo Negrotto administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 mars—15 20 24

**Succession de Pierre Roy et de Victoire Cadeau, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,628—Division C—Attendu que Emile Roy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Pierre Roy et Victoire Cadeau, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 mars—15 20 24

**Succession de Charles DeRuyter.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,390—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John DeRuyter, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—18 18 23

**Succession de Joséphine Julie Roy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,610—Division E.—Attendu que Eliza De[illegible] veuve de Joseph Hardee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Julie Roy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—18 18 22

**Succession de S. Alexander.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,622—Division —Attendu que Mme Hermann Kottwitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. Alexander, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 19 22

**Interdiction de Veuve Jos. Alten.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 19,353 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George W. K[illegible], curateur de la succession de cette interdiction, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 mars—11 13 18

**Succession d'Isaac Blum.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,5[illegible]0—Division C—Attendu que Félix Blum a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac Blum, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mars—11 15 20

**Succession de Frank Vallegas.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,579—Division D—Attendu que Mme Joséphine Vallegas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Vallegas, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21

**Succession d'Adam Thomson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Eliza Thomson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mars—6 11 15

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Baumann vs ses créanciers—No 26,182 Division B.—Ordre de cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Baumann soit, et elle est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John F. Coffey, notaire, en son étude No 1[illegible]6, rue Commune en cette ville, le JEUDI 17me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues [illegible].
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mars—15 24—17 avril

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

**L.S.L.**

**Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.**

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

**Grand Tirage Mensuel,**
**A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,**
NOUVELLE-ORLEANS,
**MARDI, 15 AVRIL 1890.**

# GROS LOT: $300,000

**100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300 | 60,000 |
| 500 Lots de | 200 | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | 300 | 30,000 |
| 100 Lots de | 200 | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | | $99,900 |
| 999 Lots de $100 | | 99,900 |

3,134 Lots se montant à ....$1,054,800

**On demande des agents partout.**

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

**IMPORTANT.**

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
**M. A. DAUPHIN,**
**Nouvelle-Orléans, Lne.**
Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
**New Orleans National Bank,**
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District.**
**Third District Building Association vs Benjamin F. Moore.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,262—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte font partie de la propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale (ou Casacalvo), Français, Union et Dauphine (ou Grands Hommes), désigné par la lettre "C" sur un plan de A. de Armas, député voyer de la ville, le 26 janvier 1882, une copie duquel est annexée à cet acte passé pardevant O. Villeré, notaire, en date du 20 mars 1882; lequel terrain mesure vingt un pieds huit pouces de façade rue Royale, sur cent vingt-huit pieds six pouces de profondeur.
Acquis par le défendeur de la demanderesse par acte pardevant André E. Wilson, notaire, le 25 avril 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5 11 18 25 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de groceries, vins, liqueurs, installations, meubles de salon, cheval et wagon, etc.**
**Frank Fleckinger vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 5[illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 mars 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mars 1890, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au coin Sud Est des rues Washington et Baronne.
Le contenu de la maison ci dessus comprenant un lot assorti d'épiceries de fantaisie et de famille, vins, liqueurs installations, etc.
Aussi un mobilier de salon et un cheval avec wagon.
Selon l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8 11 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre entre Roman et Prieur.**
**J. H. Mitchell vs Mme H. E. Gaines.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les "cos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de M J. Cunningham, par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3 10 17 24 29 mars

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée rue Troisième, entre Claiborne et Willow, anciennement Martin, la rue en arrière étant la rue Quatrième.**
**Eureka Homestead Society vs M. et Mme Christian E. Painter.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,760—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le No municipal 403, anciennement le carré 43, borné par les rues Troisième, Quatrième, Claiborne et Willow (ci-devant Martin); le dit terrain est désigné par le No 5 et mesure vingt-neuf pieds de façade rue Troisième, sur cent vingt-sept de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Claiborne, par le terrain No 4, actuellement ou anciennement possédé par la Commercial Homestead Association, et du côté de la rue Willow, par le terrain No 6 actuellement ou anciennement possédé par Elisa H. Chisolm; le tout selon un plan dressé par A. de Young, en date du 1er février 1854 et déposé en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville.
Acquis par Mme Christian E. Painter, par achat, de la défenderesse, par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 22 décembre 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—3 10 17 24 31—5 avril

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St. Charles entre les rues Général Taylor et Peniston, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Pitt.**
**Mme Margaret McClendon, administratrice vs James L. Bradford.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2[illegible]89—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier and Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 au carré d'îlet numéro vingt-trois borné par les rues Général Taylor, Pitt, Peniston et St Charles, et mesurant ainsi qu'il suit: terrain No 1 forme le coin des rues St Charles et Peniston et mesure vingt-huit pieds de façade rue St Charles, sur une profondeur de vingt-trois pieds quatre pouces et deux lignes, et une profondeur du côté opposé le divisant du terrain No 2, de cent quatre-vingt six pieds avec une façade sur la dite rue Pitt de trente pieds.
Le terrain No 2 mesure trente pieds de façade rue St Charles et une façade semblable de trente pieds rue Pitt, et une profondeur de cent quatre-vingt-six pieds du côté de la ligne le séparant du terrain No 1, et une profondeur de cent quatre-vingt huit pieds du côté opposé de la ligne le séparant du terrain No 3. Les terrains 3 et 4 mesurent chacun trente pieds six pouces de façade rue St-Charles; la même façade rue Pitt, sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds, six pouces, cinq lignes sur la ligne du terrain No 2 sur une profondeur de cent quatre-vingt-treize pieds sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5
Les terrains 1 et 2 acquis par le défendeur de Amos Beckwith par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 14 mars 1877. Les terrains 3 et 4 acquis par le défendeur de Benjamin Campbell et autres par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 16 août 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév mars 3,10,17,24,29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée connue comme No 282 rue Claiborne.**
**José P. Martinez vs Henry R. Ker et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,121—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le terrain No A dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Esplanade, Chemin du Bayou et Robertson, dans le deuxième district municipal de cette ville et mesurant soixante-douze pieds huit pouces de façade rue Claiborne, dix-huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du côté du Chemin du Bayou; trente-deux pieds quatre pouces de profondeur du côté de la rue Esplanade; et soixante quatorze pieds dix pouces de largeur sur la limite arrière. Ensemble avec une maison en bois à un étage ayant deux chambres, cuisine, citerne, etc. et portant le No municipal 282 de la rue Claiborne.
Laquelle propriété fut acquise par la veuve Robert J Ker, le 11 juin 1857 à une vente d'encan faite par P Guinault, encanteur dans l'affaire de la succession de Robert J. Ker, No 20,015 sur le dossier de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, pour $550, comptant—titre non enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 3me jour de février 1890, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:
Joséphine Barrère, femme de Charles Bissonteau, vs son mari.
Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 28 janvier 1890, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Barrère, femme de Charles Bissonteau, et contre Charles Bissonteau, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts, aux dépens du défendeur.
Jugement rendu le 3 février 1890.
Jugement signé le 7 février 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.
TH. BUISSON, Député Greffier.
18 fév—8f en 30 j

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR J. V. GOURDAIN.**

**Propriété du Deuxième District Centralement située.**

**La maison de résidence avec** devanture en briques, toiture en ardoises, portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

**Egalement, un grand hangar** rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huîtres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant clé.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts, St-Louis, et mesurant (30) trente pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.
Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière, ayant deux chambres et une galerie, ouvert sur la devanture rue Toulouse, citerne lieux d'aisances, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit, s'il y en a, devra être payable en billets garantis par lien du vendeur et hypothèque portant 8 0[illegible]0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0[illegible]0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0[illegible]0 comptant sur les lieux du montant de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—1, 8, 15 mars.

# PIANOS
—DE—
# PLEYEL
—CHEZ—
# Louis Grunewald Co., Limited,
**18 rue Baronne et 127 rue du Canal.**

Seuls agents pour tous les meilleurs

**Pianos Américains,**
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer, Mehling et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

**MUSIQUE**

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
**LOUIS GRUNEWALD CO., LIMITED,**
**NOUVELLE-ORLEANS.**
1er avr—1an

**AVIS SPECIAL.**

Je me permets de faire savoir à mes amis et clients que j'ai recommencé les affaires au No 109 de la rue du Canal coin Passage de la Bourse. Je les remercie tous collectivement et individuellement du patronage, dont ils m'ont jusqu'ici honoré et sollicite d'eux la continuation de ce bienveillant patronage à mon nouveau local.
LEOPOLD LEVY.
Anciennement 137 rue Canal, actuellement 109 rue du Canal. 2 mars—

E. GARDES, PRES'T. W. W. GIRAULT, CAISSIER.

**AMERICAN NATIONAL BANK**
**47 RUE DU CAMP.**

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
18 juil—1an—dim mardi vend

# Dr J. B. PEREZ,
**Médecin et Chirurgien,**

Ayant une expérience de 25 années pour le traitement et la cure de toutes les maladies des **Organes Génito-Urinaires**
Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique causée par l'âge avancé ou des abus et excès. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 15 rue des Remparts entre sud, près Canal, les pilules dites: "Dr Perez Female Regulating Pills," et "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités de femmes
**"Consultations gratuites."**
18 déc—1an

**LEON QUEYROUZE,**
**"GROCER" EN GROS,**
—Importateur de—
**VINS ET LIQUEURS**
—Et marchand de—
**produits des Campagnes et de l'Ouest**
[illegible] RUE DECATUR.

**CONSULAT DE FRANCE**
—A—
**LA NOUVELLE-ORLEANS.**
BUREAUX, RUE CONTI, 84.

**Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M.**
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1890

**Liste de publication:**

| | |
|---|---|
| Bénafert, Auguste | Daffos Jean |
| Bernadou, Henri | Gallice François |
| Boulaín, Mme V A | Guillot Fulgence |
| Boissière, Romain Vve de, née Adèle Faure | Lajeunesse Justine |
| Maugonrse | Louge, Jean Brisse Bourdale |
| Caubert, François | Magnon-Gaspard, Jean |
| Célery, Pierre | Mercier François Dominique |
| Chachignon, Fois Paul Félix, demeurant à Atlanta, Géo | Mounier, Théophile |
| Chamelle, Auguste Madame | Riveire, Ferdinand Cyrille, dentiste à Albemarle, Lne. |
| Cayot, Jacques et Joseph | Sabatier Jeaty |
| Geppers de Kortlandt, Baron L | Tabères, Jean Geoffroi |
| | Thomassin, Auguste |

**LETTRES.**

| | |
|---|---|
| Bouches, Emile | Cahen, Mathilde |
| Beaudonnet et Baron | Cavalier, Fanny |
| | Langlois Alexandre |

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er mars 1890.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

**Magasin du Bon Marché**

# F. ADRIEN BRUNET
**Horloger, Bijoutier, Joaillier,**
—Marchand de—
**Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.**
# 133 - RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
16 déc—1 an

**LE NOUVEAU MONDE,**
**Journal hebdomadaire illustré.**
Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Politique, Finances.
Le seul journal illustré français publié aux Etats-Unis.
**Bureaux et Rédaction:**
**290 BROADWAY, NEW-YORK.**
Abonnements: 3 mois, $1 50; 6 mois, $2 75; 1 an, $5.
11 mars—D&W

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété de Valeur dans le Deuxième et Troisième District.**

**Succession de Hermann H. Patemann.**
No 29,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.
**Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann.**
No 29,037—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1[illegible]2 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, savoir:
Premièrement.—Sept certain lots ou portion de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et la Promenade Carondelet—lesquels lots ou portion de terre sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, et G. sur un plan du voyer fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, en date du 15 avril 1878 et annexé à un inventaire déposé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, février 1890, et décrits comme suit:
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, et formant l'encoignure des rues St Louis et Prieur et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis entre lignes égales et parallèles et une façade de 89 pieds sur la rue Prieur, le lot A a le droit d'usage d'une allée de 3 pieds en commun avec le lot adjacent B.
Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises avec trois chambres et cuisine de chaque côté, cuves, lieux d'aisances, hangars, etc.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B", mesurant 34 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot B a le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec le lot et le lot "A".
Les améliorations consistent en un joli cottage double avec 3 chambres et cuisine de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, connu par le numéro municipal No 351 rue St-Louis.
3° Un certain lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant 45 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et égales.
4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 1.0 pieds 4 lignes sur le côté près de la rue Prieur et 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté près de la rue Johnson.
5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis. 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté du lot F.
6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F, est un lot ou portion triangulaire de terre et mesure 42 pieds 0 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis, 116 pieds 9 pouces sur le côté près de la rue Prieur et du lot E et 124 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé près de la rue Johnson étant une ligne oblique à étendant de la rue St Louis et obliquant vers la rue Prieur, la où elle réunit la ligne du côté opposé qui forme un triangle.
7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 38 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, 31 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 111 pieds 2 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet et 111 pieds sur le côté opposé près de la rue St-Louis. Les améliorations consistent en une écurie avec six étables et plus.
Secondement—Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan dressé par Adolphe Knell, le 4 juin 1854, déposé en l'étude de F. Lareche, ancien notaire en cette ville, compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Crête, la rue Septième et le Canal conduisant au Bayou Sauvage. Les dits lots mesurent, en pieds anglais, conformément au dit plan, comme suit, à savoir: Le lot un étant une pointe et formant un triangle rectangulaire, 20 pieds de face au Chemin Gentilly, 110 pieds 2 pouces de face au Chemin Gentilly, 82 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2 mesure 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 82 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 1, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 3, le lot No 3 mesure 26 pieds 5 pouces 3 lignes de face au Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 2 et 80 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 4; le lot No 4 mesure 26 pieds 5 pouces 3 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 80 pieds [illegible] pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 3 [illegible]; le lot No 5 mesure [illegible] lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond [illegible] une première largeur de façade [illegible] sur le Chemin de Gentilly [illegible] 7 lignes de face au Chemin de Gentilly 21 pieds 7 lignes de largeur [illegible] du lot No Cinq, 129 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St-Jean.
Les améliorations consistent en une maison à double corps de logis couverte en bardeaux, ayant environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisances, etc.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
5mars—8 15 22 29—avril 5 12.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Hermann H. Patemann.**
No 29,036—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.
**Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann.**
No 29,037—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 3 1[illegible]2 rue Carondelet—MERCREDI, 19 mars 1890, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan à la résidence No 3[illegible]1 rue St Louis entre Prieur et Johnson, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, à savoir:
Deux vaches laitières et un ameublement de maison, consistant en sets de chambres à coucher et de salon, etc.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
8 mars—8 11 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.**

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

**Succession de Frederick Gast.**
No 26,945—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1[illegible]2 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.
2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisances, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connue par le No 402 rue des Remparts.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.**
No 28,985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1[illegible]2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,381—Division B.—Wm Schreiber vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, à son bureau No 49 rue du Camp, SAMEDI, le 5me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter pour ou contre l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 février—23 26—6 mars.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR MACON, PAUL & DENIS.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété attrayante dans le Sixième Districts.**
**Voisinage s'améliorant, près du Parc Audubon.**
**Magnifique ilet de terre subdivisé en grands et désirables lots.**
**Jolie maison en bois, écurie, etc., rue State entre Constance et Laurel.**

**Succession de Mme Virginia Ruleff, femme décédée de William H. Yenni.**
No 26,876.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 7 mars 1890, Dossier 26,876, pour le compte de la succession de Mme Virginia Ruleff femme décédée de Wm. H. Yenni, il sera vendu à l'encan, savoir:
Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, désigné comme îlet No 12 et borné par les rues State, Constance, Laurel et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, le dit îlet étant subdivisé en dix huit lots, numérotés de un à dix-huit inclusivement, conformément aux plan et certificat du voyer fait par C. M. Williams député voyer de ville, en date du 23 mai 1889 et déposé en l'étude de Benj. Ory, notaire.
Conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit:
Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues State et Laurel, et le lot No 10 forme l'encoignure des rues State et Constance. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Constance et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds du côté du lot No 13, 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville.
Le lot No 15 forme l'encoignure de la rue Laurel et de la ligne de division de Bloomingdale et de Hurstville et mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Laurel, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville et 150 pieds de profondeur du côté du lot No 16.
Les lots 16, 17 et 18 mesurent chacun 35 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations faces à la rue State consistent d'un cottage désirable, écurie, etc. Le tout devant être vendu en lots au gré et convenance des acquéreurs.
Conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au parfait paiement, ensemble avec les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benj. Ory, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.
15mars—15 22 29—avril 5 12 17

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Une charmante résidence cottage,**
**Récemment bâtie. Joli voisinage.**
**Dans le Deuxième District.**
**Succession d'Euphémon Hebert.**
No 1 421—Vingt-deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 19 avril 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Duffel, juge de la vingt-deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane, en date du 12 décembre 1889, Dossier No 1,42 pour le compte de la succession d'Euphémon Hebert, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Johnson et Galvez, désigné par le No 5 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 125 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage bien bâti, connue par le No 401 rue Bienville, subdivisée en 5 ou 6 chambres, office, hangar dans le fond, poulailler, cave, etc., galerie de face.
Cette désirable résidence a été bâtie au printemps passé et est en parfait ordre et située dans un des voisinages les plus choisis du Deuxième District.
Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas T. Soniat, notaire; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.
15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Pour Effectuer un Partage.**
**Propriété Améliorée de Choix**
RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.
**In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.**
No 28,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, Dossier No 28,953, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Magnolia, et désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément au dit plan le dit lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises avec galerie et avant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond 2 cuves, la cour en pavé de briques etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courant
9 fév—8 15 22—mars 1 8 15

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Syndic.**
**Propriété de choix du Deuxième District.**
**Résidence rue Royale.**
**A. Delvaille & fils et A Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.**
No 28,860—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 avenue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, Dossier No 28,860, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques, à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est de plus confortablement subdivisée, ayant de grande et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteau de cheminée en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout à fait une des maisons de résidence des mieux choisies du Deuxième District.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

**Site de choix, à Alger, pour y bâtir, rue Olivier, entre Eliza et Evelina, à l'encan.**
**Succession de Rosalie Leitch.**
No 28,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Evelina, et mesurant 47 pieds 3 pouces de façade rue Olivier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. C'est là le site le plus désirable qu'il y ait à Alger, faisant directement face au couvent du Mont Carmel et à l'église Lutheranienne Allemande.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—23—1 8 15 22 29 mars

**Avis au Public.**

Avis est ici donné que HORNOR & BENEDICT, en liquidation, demanderont, à la prochaine session de la Législature, permission de poursuivre l'Etat pour services professionnels fondus. 14 mars—14 21 30—4 18 avril

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR B. ONORATO.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriétés désirables et de valeur**
**Dans le Deuxième District,**
**Rue Marais, entre les rues Bienville et Douane;**
**Coin de l'avenue Hagan et de la rue Bienville;**
**Coin des rues Bienville et Roman;**
**Coin des rues Miro et Ste-Anne;**
**Six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co. de la Nlle-Orléans.**
**A L'ENCHERE PUBLIQUE.**

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rahder, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 2,196, et de la Succession de John H. Rahder, No 28,786 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, daté le 6 mars 1890 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 150, qui est borné par les rues Marais, Bienville, Villeré et Douane, le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 24 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.
2° Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Douane et Bienville et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, d'après un plan par Touzé et DeLisle, du 8 mai 1858. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Bienville, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade sur l'avenue Hagan de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes; et les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.
3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 de l'îlet No 52, borné par les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny; les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman.
4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, droit de passage, etc. située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Miro et Tonti, mesurant d'après un croquis fait par A. D'Hémécourt, daté le 1er décembre 1855, 37 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste Anne, même façade rue d'Orléans, 160 pieds 2 pouces et 4 lignes rue Miro et 160 pieds 9 pouces et 6 lignes du côté de la rue Tonti; la dite portion de terre se composant des lots 1, 2 et 3 d'après un plan de C Giroux, voyer, en date du 14 novembre 1858 et des lots 8, 16 et 17 d'après un plan de Commany, daté le 5 septembre 1844.
**Et à 12:30 P. M.,**
au même endroit et pour le compte de la même succession et en vertu du même ordre, il sera vendu (6) six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, représentées par le certificat No 739, portant date du 28 décembre 1882.
Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison du titre.
Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0[illegible]0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs, et pour tous les dépenses de transfert.
9 mars—9 15 22 29—5 12 avril

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété Cottage à l'encan.**
**Succession de Lewis W. Thompson.**
No 29,253—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—JEUDI, [illegible] avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 7 mars 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir:
Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Général Taylor, Carondelet, Baronne et Peniston, formant l'angle des rues Carondelet et Général Taylor et mesurant 100 pieds de façade rue Carondelet, sur 15 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor.
Les améliorations comprennent un cottage avec mansarde, corridor au centre, et portant le No 851 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant André Hero, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 10

**The Southern Insurance Company of New Orleans.**
**(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)**
**Septième Etat Annuel**

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

**PRIMES REÇUES.**

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $4[illegible]5,699 35 |
| Sur les risques de rivière | 22,586 57 |
| Sur les risques de mer | 12,249 19 |
| | $460,535 11 |
| A ajouter: | |
| Primes non acquises de 1888 | 102 433 94 |
| Total des primes | $562,969 05 |
| A ajouter: | |
| Intérêt et profits et pertes | $ 28,906 49 |
| Revenu total | $591,875 54 |
| A déduire: Pertes payées sur risques d'incendies | $190,1[illegible]0 41 |
| Sur risques de rivières | 16,8[illegible]8 63 |
| Sur risques maritimes | 10,599 91 |
| Total pertes payées | $217,593 95 |
| Primes remboursées, et cancellations | 47,796 30 |
| Commissions | 65,505 09 |
| Réassurances | 25,598 44 |
| Taxes et licences | 7,323 59 |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Macaines Babcock, loyer, impressions, etc | 37,965 66 |
| Total des déboursés | $402,083 02 |
| Surplus | $189,792 52 |
| Réservé pour risques non expirés | $114,588 32 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 33,500 00 |
| Profits net | 41,704 20 |
| | $189,792 52 |

**ACTIF**
(A la valeur au marché.)

| | |
|---|---|
| Comptant en main, à savoir: | |
| En banques | $98 632 81 |
| Au bureau | 3,923 65—102,556 46 |
| $119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman | 130,900 00 |
| $100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés | 149,669 80 |
| $35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent | 31,500 00 |
| $30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent | 28,200 00 |
| Prêts sur demande garantie par dépôts de titres (collatérales) | 8,506 68 |
| Une action du capital du N. O. Board of Trade | 75 00 |
| Une action du capital du La. Sugar Exchange | 175 00 |
| 25 actions de la N. O. Warehouse Co | 525 00 |
| Une action French Opera House Co | 250 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co | 50 00 |
| Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters | 150 00 |
| Primes en cours de perception | 49,818 58 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, etc | 2,000 00 |
| | $504,376 52 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de réserve | 28,000 00 |
| Dividendes non payés | 1,584 00 |
| Réservé pour risques non expirés | 114,588 32 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 33,500 00 |
| Balance (non compris le dividende de juillet 1889) | 26,704 20 |
| | $504,376 52 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par la présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): J. H. MENGE, FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER, F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires qui demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $13 000 au crédit du fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1890.
17 janv—1m

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR JAS P. GUINAULT.**

**Vente sans aucune réserve pour cause de mauvaise santé. Le fonds du magasin No 166 rue de Chartres, de M. Lefèvre, entre Jefferson et St-Pierre.**

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—LUNDI, 17 mars 1890, il sera vendu, à 10 h. du matin et de suite au [illegible] du dit magasin, comprenant nombre de lots de rouleaux de papiers à tapisseries français dorés, satinés et américains; 3 magnifiques réservoirs en cuivre pour de 200, 150 et 160 gallons; armoires vitrées comptoirs, étagères, etc., une quantité d'articles trop longs à détailler.
Conditions—Comptant. 14 mars—

**Buvette, meubles de maison, bâtisse en bois et le bail de la propriété.**
**Succession de Adolph Frissche.**
Cour Civile.—Division C. No 29,315.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 mars 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Carrollton, à l'encoignure des rues Madison et Seconde, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890.
Le contenu de la buvette y compris étagères, comptoirs, etc.
Aussi—L'ameublement de la maison et la bâtisse en bois servant anciennement comme résidence, buvette, cuisine, et magasin d'entrepôt, situé sur un lot de terre appartenant à Mme E. M. J. Heaton; faisant face à la rue Madison, entre les rues Seconde et Levée, dans le 7me district de cette ville. Ainsi que le bail du lot de terre sur lequel se trouvent les dites bâtisses ayant [illegible] à courir à raison de $[illegible] par mois.
Conditions—Comptant sur les lieux.
9 mars—9 14 20

**PAR STEPHEN J. DERBES.**

**Succession de F. W. Bremer.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 28,677.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale JEUDI 20 mars 1890, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 février 1890, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus nommée:
Un lot de comptes ouverts d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant.
9 mars—9 11 18.

**PAR W. A. KERNAGHAN.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

# GRANDE VENTE
—DE—
## Propriétés de batture
## Deux magnifiques ilets de terre
**FAISANT FACE AU FLEUVE**
—ET—
**A L'AVENUE NAPOLEON.**
Allant du Fleuve
—A—
la rue Tchoupitoulas.
**PAVES EN BLOCS DE PIERRE CARRES.**
Portion de terre de choix touchant aux
**LOUISIANA ICE WORKS,**
Allant de la rue Tchoupitoulas au fleuve,
**AVEC TOUS LES DROITS DE BATTURE ET DE FUTUR ACCROISSEMENT.**
Occasion extraordinaire pour les capitalistes et les propriétaires de fabriques.
## Sur la ligne du grand chemin de fer de ceinture.
## VENTE EN PARTAGE
—POUR—
# REPARTITION D'INTERETS.

Dans l'affaire de
**Marie T. Pochelu contre James Fahey, intimé.**
No 25,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN Encanteur—successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 27 juin 1889, et signé le 2 juillet 1889, et d'un ordre en date du 5 mars 1890, par l'Hon. A. Voorhies, de la Cour ci-dessus, dans l'affaire susmentionnée, les propriétés suivantes, savoir—
1° Un certain îlet de terre, composé de douze lots situé dans le Sixième district de cette ville, autrefois ville de Jefferson, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Le dit îlet de terre est désigné comme îlet V, en dehors de Water street et s'étend de Water street, entre Napoléon Avenue et Berlin street jusqu'au fleuve Mississippi.
Les lots ci-dessus mesurent chacun 25 pieds 2 lignes de face au fleuve Mississippi et ont la même façade sur Water street sur une profondeur d'environ 620 pieds de Water street au fleuve Mississippi, ou 30 pieds 3 pouces de face sur environ 6 0 pieds de profondeur, conformément à un plan d'Edgar Pilié, arpenteur, en date du 5 mars 1890. La dite propriété a droit à tous les accroissements par alluvion.
2° Un certain lot de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, subdivisé en vingt-quatre lots de 1 à 24 inclusivement, borné par l'avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin; les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots 1 à 12 mesurent chacun 25 pieds et 2 pouces de face à la rue Water sur une profondeur variant de 124 pieds 9 pouces à 142 pieds 2 lignes; le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Water et l'avenue Napoléon; le lot No 12 forme l'encoignure des rues Water et Berlin: les lots Nos 13 à 24 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur; le lot No 13 forme l'encoignure Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 l'encoignure Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon ou 300 pieds sur 249 pieds conformément au plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, consistant en un cottage double et simple et magasin; tout l'îlet est entouré.
3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Tchoupitoulas, Delachaise, Foucher et le fleuve Mississippi, désignée par le No Deux de l'îlet numéro quatre-vingt-neuf, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte de partition entre R. Pochelu, Albin Rochereau et Mme William T. Hepp, exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 24 mars 1[illegible]7. La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur toute la profondeur de façade jusqu'au fleuve Mississippi, sur laquelle elle fait face; et, conformément au dit plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890, elle est désignée comme lot No 2, mesurant 113 pieds 4 pouces 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur au fleuve Mississippi de 454 pieds sur la ligne inférieure et d'environ 472 pieds sur la ligne supérieure, ensemble avec tous les droits d'accumulation future et batture en face du dit fleuve. La propriété est adjacente tous les quelques morceaux qui lui sont réservés par un large dépôt en face et en aval de ce dans la façade du fleuve, aucune ne coûte les avantages avec ces grands privilèges de batture.
Avec le fleuve en face et la rue Tchoupitoulas dans le fond, la seule rue de la ville pavée en blocs de pierre carrés de la rue du Canal à Napoléon avenue, traversée par deux chemins de fer urbains, et tous deux, conjointement avec le chemin de fer de ceinture, fourniront tous les moyens de transport, nécessaires pour marchandises, etc.
Le fait seul que l'on ne cotée rien assurera aux industries manufacturières un joli intérêt sur l'argent placé dans la propriété.
Celle-ci est sans rivale et d'une valeur inappréciable comme emplacement pour de grands entrepôts, débarcadères de steamers, scieries, locaux d'emmagasinage, fabriques, et toute industrie exigeant une façade sur le fleuve et l'accès des chemins de fer.
Les titres de la propriété sont des plus anciens et des plus authentiques de l'Etat.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, ou à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans au gré de l'acquéreur, billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, subdivisée en coupons au gré des parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement de la valeur des billets, ainsi que la clause de non aliénation. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année courante, en 1890, en sus du prix d'adjudication, et devront verser, au moment de la vente, 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 15 [illegible] avril 5 12

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriétés de Choix Améliorées dans les Premier et Quatrième Districts.**
Nos 273 et 275 rue Lafayette et No 1071 rue Tchoupitoulas.
**In re. D'Amico, Sideli & Lewis vs leurs Créanciers.**
No 28,037—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:
1. Le grand cottage-ombrel à un étage couvert en ardoises avec dépendance en bois, à un étage dans le fond, Nos 273 et 275 rue Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Franklin et St Paul [illegible]. Subdivisé en salles de commerce et [illegible] des chambres [illegible] 8 [illegible] dans le coin et 4 chambres dans les bâtisses du fond, 2 citernes, lieux, hangar, chambres dans la cour, etc. Le terrain est grand, ayant 49 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette sur 176 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes non parallèles permettant un crédit de chaque côté et une grande cour. Il y a beaucoup de terre à l'avant et à l'arrière pour faire des améliorations additionnelles, près du dépôt du Mississippi Valley et dans un voisinage populeux. Cette propriété rapporte mensuellement $[illegible]40 par an.
2. Le joli cottage simple en bois et couvert en ardoises portant le No 1071 rue Tchoupitoulas, entre l'avenue de la Louisiane et la rue Toledano, îlet borné par la rue Hippocrate, citerne, hangar, allée sur le devant au surplus, 4 chambres. Le terrain mesure 16 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 93 pieds de profondeur. Loué à raison de $10 par mois et en bonnes conditions et près de l'élévateur du ferry bac des brasseries et de industries; cette propriété rapporte un loyer régulier. Face à la propriété, le pavage de la rue est en pierre carrées et il y a une double ligne de chemin de fer.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie ou au gré des acquéreurs payeront les taxes de 18 0 et feront le dépôt usuel de 0 pour cent comptant, notaire, aux frais de l'acquéreur. Acte de vente pardevant E. J. Blanchard.
22 fév 22 mars 1 8 15 22 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété de résidence attrayante et bien située**
**DE FEU W. H. FOSTER, Esq.**
**Vastes terrains et environs de choix.**
Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.
**In re. George F Foster vs. John F. Foster et als.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,847.
Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément au jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 259 avenue Washington, ravi une ligne de la rue Carondelet, îlet borné par l'avenue St Charles et la rue Conery; retirée de la banquette, ayant de la grandes et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salon et salle à manger, un carré 8 provisions, office, [illegible] [illegible] [illegible] chambres à coucher, [illegible] sur [illegible] ; le terrain mesure [illegible] pieds de face à l'avenue Washington, sur [illegible] pieds et 6 pouces de profondeur et 165 de [illegible] pavé, et arrangé en jardin, et des arbres fruitiers et ornementaux. [illegible]
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1 fév—15 2—mars 1 8 15 22

**PAR W. I. HODGSON & FILS.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Dans le Sixième District,**
**L'ancienne villa rue Laurel, entre les rue Robert et Upperline.**
**Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.**
**Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.**
Dossier No 27,778—Pour effectuer un partage.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", le 15me jour de janvier 1890, et signé le 2 même jour de janvier 1890, Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et Nellie Villars, épouse de F. A. Stinson vs Mme [illegible] pour un partage, en vertu d'un autre ordre de la même honorable Cour dans [illegible] de Nellie Villars, sous interdit, à la vente publique, les propriétés suivantes:

**DANS LE SIXIEME DISTRICT.**

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, îlet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A et mesure 120 pieds de façade sur la rue Laurel sur une profondeur de 200 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent de la propriété Villars, une maison de résidence en bois, complètement, ayant de larges galeries de façade et les côtés. La maison a 12 ou 15 chambres en tout, un bon verger et jardin, abondant de l'ombre, etc.

**DEUXIEME DISTRICT.**

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Ursulines—mesurant environ 23 pieds de façade rue des Ursulines sur une profondeur d'environ 80 pieds entre lignes parallèles, avec une autre profondeur de 20 pieds s'étendant vers un point, plus ou moins d'après un plan qu'on verra sur le lieu de la vente.
Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois ayant une galerie sur le côté 2 chambres, cabinet, citerne, etc., etc.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0[illegible]0 payable comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Chas J Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 fév—16 23—mars 1 8 15 22.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,**
**Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.**
Vente par ordre de la Cour.
A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS,—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier District de cette ville, en vertu et conformément à ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A," en date du 10 février 1890, Dossier No 28,094, pour le compte de la succession de Jesse K. Bell, il sera vendu à l'encan—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 2 6, borné par l'avenue St Charles et les rues Quatrième, Prytania et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 128 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, mesure anglaise, conformément à un plan déposé à la Bourse des Encan.
Les améliorations consistent d'une élégante résidence en brique à quatre étages, achevé et élégamment fini et avec soin et décorée à l'intérieur et subdivisée pour l'accommodation d'une grande famille avec tous les conforts et avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz, etc., partout, le tout en bon ordre et en bonne condition. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires voulus et une cour avec jolie façade, jardin sur le côté et arrière arbres fruitiers et autres, citerne, etc. Le tout loué à bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert K. Shaw, au prix nominal de $175 par mois.
Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, à 8 o 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de [illegible] à partir du jour de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
16fév—16 23—mars 2 9 16 23

**THE NEW-ORLEANS BEE.**
**L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.**

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

L'Abeille de [illegible]
NOUVE[illegible] SAMEDI, [illegible]
V[illegible]
Mandeville, [illegible]
LE STEAM[illegible]
A partir du 17 [illegible]
MARDI, à [illegible]
JEUDI, à [illegible]
SAMEDI, à [illegible]
De retour [illegible]
LUNDI, à 5 A. [illegible]
MERCREDI, à 6 [illegible]
VENDREDI, à 6 [illegible]
Tous les DIMANCHES [illegible] 8 A. M.
[illegible]
COMPAG[illegible]
[illegible]
LA BRETAGNE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]
[illegible]
CHEMI[illegible]
QUE[illegible]
Queen and [illegible]
[illegible]
J. G. EDWARDS [illegible]
[illegible]
G. P. [illegible]
No 167 [illegible]
C. E. KEI[illegible]
FEU[illegible]
Alain [illegible]
LEON D[illegible]
[illegible]